



COMMISSION REVISION DES TEXTES

PROCES-VERBAL

REUNION du 25 MAI 2023

Présents : MM. BUREAU Jean-Jack, COUTANT Nicolas, TERCIER Pierre.

Secrétaire de séance : M. Fabrice DURAND (Directeur Administratif).

La Commission étudie les propositions de modifications réglementaires qui seront mis à l'ordre du jour de la réunion Comité de direction du 06 juin 2023.

1- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS

<i>Aucun Texte actuel</i>	<i>Textes modifiés</i>	
AUCUN RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « Seniors Féminins (Foot à 11) »	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « Seniors Féminins (Foot à 11) »	
	<u>ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS</u>	
	Le Championnat Senior Féminin Départemental à 11 se déroule de septembre à juin.	
	<u>ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS</u>	
	Licenciées	SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)

Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain Foot A11
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 11

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat Seniors Féminin à 8 au sens de l'article 167 des R.G. de la FFF.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le District organise le championnat en une ou deux phases :

- un brassage et/ou
- une phase de championnat propre et/ou
- des play-offs éventuels

La composition des poules et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Si un championnat en deux phases est organisé, des poules éventuelles de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec la Commission Féminine en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, la première équipe de Departemental 1 ou unique peut accéder au championnat régional

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « Seniors Féminins (Foot à 8) »

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire délègue à chaque District l'organisation des Championnats Seniors Féminins Départementaux.

Le Championnat Senior Féminin Départemental se déroule de septembre à juin.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciées	SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (3
------------	---

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00 ou le dimanche à 13h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue du championnat, dans chaque division ou de la poule unique. Un trophée sera remis à l'issue de la saison.

Article 7 : CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « Seniors Féminins (Foot à 8) »

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Le Championnat Senior Féminin Départemental se déroule de septembre à juin.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

	maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Phase 1 : brassage (5 dates au calendrier)

X poules de 5/6 équipes en matchs simples

1 équipe de l'ex-Départemental 1 par poule (excepté 1 poule où 2 équipes de D1)

A l'issue de la 1ère phase de brassage :

- les premières équipes de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Elite Départementale ».
- Les 3ème et 4ème de chaque poule pour constituer un championnat 2ème phase « Promotion départementale »
- Les 5ème, 6ème (ou plus) de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Avenir Départemental »

Phase 2 : Championnat de niveau (7 dates au calendrier)

3 championnats de niveau – 8 équipes par championnat – matchs simples
Licenciées

SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)

U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)

Pratique / Effectif 8 x 8 + 3 remplaçantes

Licenciées	SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Phase 1 : brassage (~~5 dates au calendrier~~)

Une phase de brassage de poules en matchs simples

~~1 équipe de l'ex-Départemental 1 par poule (excepté 1 poule où 2 équipes de D1)~~

Le District organise le championnat en une ou deux phases :

- un brassage et/ou
- une phase de championnat propre et/ou
- des play-offs éventuels

La composition des poules et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Si un championnat en deux phases est organisé, des poules éventuelles de niveau en deuxième phase en matchs simples ou aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec la Commission Féminine en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Phase 2 : Championnat de niveau (~~7 dates au calendrier~~)

~~3 championnats de niveau – 8 équipes par championnat – matchs simples
Licenciées~~

~~SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)~~

~~U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)~~

~~Pratique / Effectif 8 x 8 + 3 remplaçantes~~

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat

Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
 - Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.
- Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réservé

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1- Poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Départemental 1 peut accéder au championnat ~~Interdistricts~~ **ou régional**.

~~4. 2 : poule Division 1 et Division 2~~

~~Montées :~~

- ~~• A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.~~
- ~~• A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat~~

~~Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.~~

~~Descentes :~~

- ~~• A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.~~
 - ~~• Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.~~
- ~~Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.~~

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00 **ou le dimanche à 13h00**. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réservé

Article 7 – Réserve Article 8 – Réserve Article 9 – RECOMPENSES Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1ère et 2ème Division Article 10 Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive	Article 7 – Réserve Article 8 – Réserve Article 6 – RECOMPENSES Le titre et un trophée coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue du championnat, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1ère et 2ème Division Article 7- CAS NON PREVUS Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive
---	--

Origine : Commission Féminines

Motivations : création du championnat Seniors Féminins à 11

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

2- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS JEUNES FEMININES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « U19 Féminin à 8 » <u>ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS U19F</u> Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire.	RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « U18 Féminin à 8 » <u>ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS U18F</u> Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire.

Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U19F

Licenciées	U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi)
Pratique	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m
Temps de jeu	2 x 40'
Ballon	Taille 5
Hors jeu	à la ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le championnat U19F à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour.

Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U18F

Licenciées	U16F -U17F –U18F– U19F et U15F (3 maxi)
Pratique	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m
Temps de jeu	2 x 45'
Ballon	Taille 5
Hors jeu	à la ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le District organise le championnat en une ou deux phases :

- un brassage et/ou
- une phase de championnat propre et/ou
- des play-offs éventuels

La composition des poules et la formule proposée sont définies selon le

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 15h30. Si toutefois 2 clubs ne se mettaient pas d'accord sur l'horaire, 48 heures avant la rencontre, celui-ci serait alors fixé d'office par la Commission Sportive. Si le terrain de l'équipe recevant devait être déclaré officiellement impraticable, celle-ci devra en informer le District d'Indre et Loire, au plus tard la veille jusqu'à 12 heures, la Commission Sportive se réservant le droit d'inverser le lieu de la rencontre, si nécessaire.

Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

nombre d'équipes engagées.

Si un championnat en deux phases est organisé, des poules éventuelles de niveau en deuxième phase en matches aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec la Commission Féminine en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 15h30. ~~Si toutefois 2 clubs ne se mettaient pas d'accord sur l'horaire, 48 heures avant la rencontre, celui-ci serait alors fixé d'office par la Commission Sportive. Si le terrain de l'équipe recevant devait être déclaré officiellement impraticable, celle-ci devra en informer le District d'Indre et Loire, au plus tard la veille jusqu'à 12 heures, la Commission Sportive se réservant le droit d'inverser le lieu de la rencontre, si nécessaire.~~

Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 6 – RECOMPENSES

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue ~~du championnat~~, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

RÈGLEMENT

SPÉCIFIQUE « U15 Féminin à 8 »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS U15F

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.
Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U15F

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m
Temps de jeu	2 x 35'
Ballon	Taille 4

RÈGLEMENT

SPÉCIFIQUE « U15 Féminin à 8 »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS U15F à 8

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.
Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U15F

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m
Temps de jeu	2 x 40'
Ballon	Taille 5

Hors jeu	à la ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le championnat U15F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 15h30. Si toutefois 2 clubs ne se mettaient pas d'accord sur l'horaire, 48 heures avant la rencontre, celui-ci serait alors fixé d'office par la Commission Sportive. Si le terrain de l'équipe recevant devait être déclaré officiellement impraticable, celle-ci devra en informer le District d'Indre et Loire, au plus tard la veille jusqu'à 12 heures, la Commission Sportive se réservant le droit d'inverser le lieu de la rencontre, si nécessaire.

Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Hors jeu	à la ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le District organise le championnat en une ou deux phases :

- un brassage et/ou
- une phase de championnat propre et/ou
- des play-offs éventuels

La composition des poules et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Si un championnat en deux phases est organisé, des poules éventuelles de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec la Commission Féminine en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 15h30. ~~Si toutefois 2 clubs ne se mettaient pas d'accord sur l'horaire, 48 heures avant la rencontre, celui-ci serait alors fixé d'office par la Commission Sportive. Si le terrain de l'équipe recevant devait être déclaré officiellement impraticable, celle-ci devra en informer le District d'Indre et Loire, au plus tard la veille jusqu'à 12 heures, la Commission Sportive se réservant le droit d'inverser le lieu de la rencontre, si nécessaire.~~

Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 6 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 7- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

**RÈGLEMENT
SPÉCIFIQUE « U13 Féminin (Foot à 8) »**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS U13F

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.
L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.
Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS U13F

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 6 – RECOMPENSES

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue **du championnat**, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 7- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

**RÈGLEMENT
SPÉCIFIQUE « U13 Féminin (Foot à 8) »**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS U13F

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.
L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.
~~Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.~~

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNATS U13F

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 x 30'
Ballon	Taille 4
Remise en touche	A la main

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m
Temps de jeu	2 x 30'
Ballon	Taille 4
Hors jeu	A la ligne médiane
Remise en touche	A la main
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit
Défi	Jonglerie

2.1- Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U13 F à 5 au sens de l'article 167 des R.G. de la FFF.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le District organise le championnat en une ou deux phases :

- un brassage et/ou
- une phase de championnat propre et/ou
- des play-offs éventuels

La composition des poules et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec la Commission Féminine en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30.
Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

**RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
« U13 Féminin (FOOT à 5) »**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

La Ligue Centre-Val de Loire délègue aux Districts gestionnaires de l'organisation des Critériums District U13F en deux phases.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30.
Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 6 – RECOMPENSES**

~~Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue du championnat, dans chaque division ou de la poule unique.~~

Article 6- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

**RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
« U13 Féminin (FOOT à 5) »**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

~~Ce criterium est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire.
Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission~~

La participation des clubs à ces critères est limitée à une équipe par niveau uniquement pour la deuxième phase.

Le Critérium district U13F se dispute en deux phases :

- une première phase comprenant x Poule(s) de 4 à 8 équipes.
- une deuxième phase comprenant x Poule(s) de 6 équipes.

Chaque équipe est composée de 5 joueuses et 3 remplaçantes, et ces critères sont régis par les lois du Foot à 5.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets. Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu.
Le hors-jeu	à la ligne médiane
Remplacement	à un arrêt de jeu
Coups francs	Directs – adversaire à 4m
Relance de la gardienne de but *	Relance à la main protégée
Relance en touche	à la main

Féminine et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CRITERIUMS

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets. Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu.
Le hors-jeu	aux 20m
Remplacement	à un arrêt de jeu
Coups francs	Directs – adversaire à 4m
Relance de la gardienne de but *	Relance à la main protégée
Relance en touche	Au pied, soit par

Ballon	Taille 4
--------	----------

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

	une passe, soit en conduite de balle
Ballon	Taille 4

2.1- Ce Criterium est régi par les lois du Foot à 5.

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le **Criterium** U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 6 – RESERVE

~~Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.~~

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

AUCUN RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

« U11 Féminin (FOOT à 8) »

Article 6- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

« CRITERIUM U11 Féminin (FOOT à 8) »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

Ce Criterium est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire.
Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués sur footclubs ou auprès de l'équipe technique départementale avant une date limite fixée chaque année par la Commission Féminine et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.
Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CRITERIUMS

Licenciées	U11F, U10F, U9F (3 maxi)
Pratique	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface de réparation de 26m x 13 m
Temps de jeu	Phase 1 : 2 matchs (1 x 25 min) ou 3 matchs de (1x16 min) Phase 2 : 2 x25min

	Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu.
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	A la ligne de surface de réparation
Remplacement	à un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Relance de la gardienne de but *	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit
Relance en touche	à la main
Ballon	Taille 4

2.1- Ce Criterium est régi par les lois du Foot à 8.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce criterium est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe engagée par ce même club dans le criterium U11 F à 5 au sens de l'article 167 des R.G. de la FFF.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le Critérium U11F sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi à 10h30. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs ou auprès de l'équipe technique

Article 6- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

« U11 Féminin à 5 »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire.
Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués auprès de l'équipe technique départementale avant une date limite fixée chaque année par la Commission Féminine et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine. Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets. Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase 1 : 1 match 50 min (2 x 25'min) ou 2 matchs (1 x 20'min) Phase 2 : 2 x25min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu.

par la Commission Départementale Sportive.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

« U11 Féminin à 5 »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

Ce **Criterium** est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire.
Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués auprès de l'équipe technique départementale avant une date limite fixée chaque année par la Commission Féminine et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine. Ce **Criterium** est régi par les lois du Foot à 5.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CRITERIUMS

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets. Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase 1 : 1 match 50 min (2 x 25'min) ou 2 matchs (1 x 25'min) Phase 2 : 2 x25min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu.

Jonglage	Phase 1 ; Défi technique Phase 2 : défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Le hors-jeu	n'existe pas
Remplacement	à un arrêt de jeu
Coups francs	Directs – adversaire à 4m
Relance de la gardienne de but *	Relance à la main protégée
Relance en touche	à la main – relance protégée
Classement	Aucun

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le Critérium U11F à 5 se déroule en deux phases. Il sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs ou auprès de l'équipe technique.

Article 6- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Jonglage	Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Le hors-jeu	n'existe pas
Remplacement	à un arrêt de jeu
Coups francs	Directs – adversaire à 4m
Relance de la gardienne de but *	Relance à la main protégée
Relance en touche	Au pied, soit par une passe, soit en conduite de balle
Classement	Aucun

~~* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.~~

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le Critérium U11F à 5 se déroule en deux phases. Il sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi **à 10h30**. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs ou auprès de l'équipe technique.

Article 6- CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

Origine : Commission Féminines

Motivations : réactualisation et épreuves plus adaptées selon le nombre d'équipes engagées

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

3- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
DISPOSITIONS GENERALES Article 5 - ENGAGEMENT BRASSAGE ELITE En cas de nécessité, pour compléter les Championnats Départementaux U13, U14, U15, U16, U17, U18 les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat Régional, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de juin. La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées. En cas de non confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de	DISPOSITIONS GENERALES Article 5 - ENGAGEMENT BRASSAGE ELITE En cas de nécessité, pour compléter les Championnats Départementaux U13, U14, U15, U16, U17, U18 les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat départemental, et ce avant la réunion de l'Équipe Technique Régionale du mois de juin. La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées. En cas de non confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la commission Jeunes et Technique se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Sportive. Cette autre formule sera validée par le Comité de

direction.

1.1 -1ère phase (brassage)

- 2 poules composées de 8 équipes maximum.
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple.

1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)

- Niveau « Régional »
 - o A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en critérium régional.
- Niveau « Elite Départemental »
 - o A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes maximum selon le classement.
 - o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- Niveau « Espoirs Départemental »
 - o A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de **10** équipes maximum selon le classement.
 - o Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)
 - Au niveau départemental, le Bureau du Département du JT se réserve le droit de proposer une autre organisation en 2ème phase en fonction du nombre d'équipes inscrites.

1.3 - Conditions d'accès

- Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District
- Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11

direction.

1.1 -1ère phase (brassage)

- 2 poules composées de 8 équipes maximum.
- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple.

1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)

- Niveau « Régional »
 - o A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en critérium régional.
- Niveau « Elite Départemental »
 - o A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes maximum selon le classement.
 - o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- Niveau « Espoirs Départemental »
 - o A L'issue de la phase de brassage, la commission **Jeunes et Technique** reconstitue une poule de 10 équipes maximum selon le classement.
 - o Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)
 - Au niveau départemental, le Bureau du Département du JT se réserve le droit de proposer une autre organisation en 2ème phase en fonction du nombre d'équipes inscrites.

~~1.3 - Conditions d'accès~~

- ~~• Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District~~
- ~~• Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.~~

~~1.4 - Choix des clubs~~

~~Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District~~

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11

Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 Arbitres assistants par les joueurs

Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrits sur la FMI.

Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il est fait application des R.G. du District.

Article 3 - JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Les jours et horaires des matches U12 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 Arbitres assistants par les joueurs

Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrits sur la FMI.

Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il est fait application des R.G. du District.

Article 3 - JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Les jours et horaires des matches U12 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**

- o Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- o Deux poules de 10 équipes maximum seront créées pour le brassage Elite.

- **Brassage Masse 1**

- o Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- o Trois poules de 8 équipes maximum seront créées
- o Matches allers simples

- **Brassage Masse 2**

- o Engagement libre de la part des clubs
- o X poules de 8 équipes maximum seront créées
- o Matches allers simples

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « D1 »**

- o A L'issue de la phase de brassage Elite, la Commission Sportive reconstitue trois poules de 6 équipes maximum, intégrant les meilleures équipes du Brassage Elite et les meilleures équipes issues du brassage Masse 1 départagés au coefficient sportif.
- o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la commission **Jeunes et Technique** se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission **Sportive**. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**

- o Engagement sous Footclubs pour la Journée de pré-compétition
- * **Equipes qualifiées issues de la journée de pré-compétition**
- o Deux poules de 8 équipes **maximum** seront créées pour le brassage Elite.

- **Brassage Masse 1**

- o Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- o Trois poules de 8 équipes maximum seront créées
- o Matches allers simples

- **Brassage Masse 2**

- o Engagement libre de la part des clubs
- o X poules de 8 équipes maximum seront créées
- o Matches allers simples

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « D1 »**

- o A L'issue de la phase de brassage Elite, la commission **Jeunes et Technique** reconstitue trois poules de 6 équipes maximum, intégrant les meilleures équipes du Brassage Elite et les meilleures équipes issues du brassage Masse 1 départagés au coefficient sportif.
- o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

• **Championnats D2 et D3**

o A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes **maximum** composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique.

o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

D2 :

- 4 poules de 6 équipes maximum composée du reste des équipes non retenues en D1 et des meilleures équipes de Masse 1 départagés en fonction des résultats de la première phase.

D3 :

- X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en D2 et des équipes nouvellement inscrites.

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.
- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n'y aura pas d'arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11

• **Championnats D2 et D3**

o A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la commission **Jeunes et Technique** reconstitue des poules de 6 équipes **maximum** composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique.

o Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

D2 :

- 4 poules de 6 équipes maximum composée du reste des équipes non retenues en D1 et des meilleures équipes de Masse 1 départagés en fonction des résultats de la première phase.

D3 :

- X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en D2 et des équipes nouvellement inscrites.

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.
- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n'y aura pas d'arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11

Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l'inégalité quantitative du nombre d'équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu'un seul brassage Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l'inégalité quantitative du nombre d'équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu'un seul brassage Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- Matches allers simples

- **Brassage Elite**

- o 3 poules de 8 équipes maximum. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).

- **Brassage Masse**

- o Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- Matches allers -retour

- **D1**

- o 2 poules de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite.

- **D2**

- o Deux ou **Trois** poules de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu.

- **D3**

- o X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues et D2 et des équipes nouvellement inscrites.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la commission **Jeunes et Technique** se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission **Sportive**. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- Matches allers simples

- **Brassage Elite**

- o **Engagement sous Footclubs pour la Journée de pré-compétition**

- o **Equipes qualifiées issues de la journée de pré-compétition**

- o **2 poules de 8 équipes maximum.**

- **Brassage Masse**

- o Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- Matches allers -retour

- **D1**

- o 2 poules de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite.

- **D2**

- o Deux ou Trois poules de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu.

- **D3**

- o X poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en D2 et des équipes nouvellement inscrites.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**
 - 2 accessions prévues en U15 R2 (triangulaire organisée entre les premiers de chaque poule).
- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**
 - 2 accessions prévues en U15 R2 (triangulaire organisée entre les premiers de chaque poule).
- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en une ou deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en une ou deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées. **Une pratique associée à définir (futsal, footgolf, futnet..) sera proposée lors de la première phase.**

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11

Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Dégagements gardien de but	Libres
Nombre de remplaçants	3
Nombre minimum de joueurs au début	6

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 8 pour U12-U13.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U15 à 11 au sens de l'article 166 des R.G. de la FFF.

2.3 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réservé

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Dégagements gardien de but	Libres
Nombre de remplaçants	3
Nombre minimum de joueurs au début	6

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 8 pour U12-U13.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U15 à 11 au sens de l'article 166 des R.G. de la FFF.

2.3 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réservé

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la Commission Sportive se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission Jeunes et Technique. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**

- o Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club). **2** poules de 8 équipes maximum.

- **Brassage Masse**

- o Engagement libre de la part des clubs.

- **Matches allers simples**

- o Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**

- **Championnat bi-départemental**

- o Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage

Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, issus des poules de brassage Elite et 3 clubs du Loir et Cher).

- **D1**

- o Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (meilleures équipes Elite suivantes n'accédant pas au championnat bi-départemental.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

Si le nombre d'équipes engagées le permet, la seconde phase se déroulera comme suit. Sinon, la commission **Jeunes et Technique** se réserve le droit de proposer une autre formule de championnat en concertation avec la Commission **Sportive**. Cette autre formule sera validée par le Comité de direction.

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**

- o Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club) **pour la Journée de pré-compétition.**

- o **Equipes qualifiées issues de la journée de pré-compétition éventuelle.**

- o **2** poules de 8 équipes maximum.

- **Brassage Masse**

- o Engagement libre de la part des clubs.

- **Matches allers simples**

- o Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**

- **Championnat bi-départemental**

- o Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage

Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, issus des poules de brassage Elite et 3 clubs du Loir et Cher).

- **D1**

- o Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (meilleures équipes Elite suivantes n'accédant pas au championnat bi-départemental.

• **D2**

X poules de 6 équipes maximum en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse. Les nouvelles équipes créées en cours de saison se rajoutent à ce championnat.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

• **D2**

X poules de 6 équipes maximum en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse. Les nouvelles équipes créées en cours de saison se rajoutent à ce championnat.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} division se verront remettre une coupe.	A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule de D1, D2 ou D3 se verront remettre un trophée.
--	---

Origine : Commission Préformation

Motivations : réactualisation.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

4- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES COUPES SENIORS MASCULINES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
Article 1 : Le DISTRICT D'INDRE ET LOIRE organise TROIS COUPES départementales seniors. Ces coupes sont dotées d'un objet d'art qui sera remis aux équipes gagnantes à l'issue de la finale. Coupe d'Indre et Loire La Coupe d'Indre-et-Loire est ouverte à tous les clubs régionaux et départementaux d'Indre et Loire affiliés à la F.F.F. et en règle. Elle est obligatoire pour les clubs régionaux, et facultative pour les divisions départementales. Toutefois, pour prendre part à cette épreuve, les équipes représentant ces clubs doivent être admises à participer aux championnats organisés par la Ligue du Centre ou par le District 37 Chaque club ne pourra engager que son équipe première, exception faite pour les clubs disputant un championnat national, qui ne peuvent engager que leur équipe disputant des compétitions en Ligue ou en District.	Article 1 : Le DISTRICT D'INDRE ET LOIRE organise TROIS COUPES départementales seniors. Ces coupes sont dotées d'un objet d'art qui sera remis aux équipes gagnantes à l'issue de la finale. Coupe d'Indre et Loire La Coupe d'INDRE ET LOIRE est ouverte à tous les clubs régionaux et départementaux d'Indre et Loire affiliés à la F.F.F. et en règle. Elle est obligatoire pour les clubs régionaux, 1ère, 2^{ème}, 3ème division de District et facultative pour les autres divisions. Toutefois, pour prendre part à cette épreuve, les équipes représentant ces clubs doivent être admises à participer aux championnats organisés par la Ligue du Centre ou par le District 37.

Dans ce dernier cas, les conditions de qualification et les restrictions de participation des joueurs sont celles appliquées pour les championnats de District. Le forfait en coupe d'Indre-et-Loire entraine systématiquement le forfait en coupe du District. Coupe du District – Elle est réservée aux équipes des clubs participant aux championnats du district, à condition qu'elles aient participées à la coupe d'Indre-et-Loire. Les clubs rentrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination de la coupe d'Indre-et-Loire ROGER ARRAULT jusqu'au 1/8eme de final. Coupe des réserves – Challenge MARCEL BACOU Elle est réservée aux équipes réserves participant à un championnat départemental.	Chaque club ne pourra engager que son équipe première, exception faite pour les clubs disputant un championnat national, qui ne peuvent engager que leur équipe disputant des compétitions en Ligue ou en District. Dans ce dernier cas, les conditions de qualification et les restrictions de participation des joueurs sont celles appliquées pour les championnats de District. Le forfait en coupe d'INDRE ET LOIRE entraine systématiquement le forfait en coupe du DISTRICT. Coupe du DISTRICT Elle est réservée aux équipes des clubs participant aux championnats du district, à condition qu'elles aient participées à la coupe d'INDRE ET LOIRE. Les clubs rentrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination de la coupe d'INDRE ET LOIRE jusqu'au 1/8^{eme} de final. Coupe des RESERVES – Challenge MARCEL BACOU Elle est réservée aux équipes réserves participant à un championnat départemental. Engagements Les engagements en coupes d'INDRE ET LOIRE et des RESERVES « MARCEL BACOU » sont établis exclusivement par le biais de l'application « FOOT CLUB ». Le montant des droits fixés chaque saison par le comité de Direction de district sera débité du compte de chaque club. Rappel : l'engagement en coupe d'INDRE ET LOIRE engage automatiquement en coupe du DISTRICT.
--	--

Origine : Commission Sportive

Motivations : valoriser la Coupe d'Indre-et-Loire

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

5- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES COUPES U18 et U15 MASCULINES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
Article 4 : 1. Les matches des tours éliminatoires pourront être tirés au sort par zones géographiques définies par la Commission Sportive du District 37. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. Article 5 : Egalite en fin du temps réglementaire En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sous forme de tie-break, sans prolongations	Article 4 : 1. Les matches des tours éliminatoires pourront être tirés au sort par zones géographiques définies par la Commission Sportive du District 37. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. La situation prise en compte est celle de la date d'engagement dans la compétition. Article 5 : Egalite en fin du temps réglementaire En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but conformément aux lois du jeu

Origine : Commission Sportive

Motivations : apport de précisions.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

6- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES COUPES U18 et U15 FEMININES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
Article 4 : 1. Les matches des tours éliminatoires pourront être tirés au sort par zones géographiques définies par la Commission Sportive du District 37. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. Article 5 : Egalite en fin du temps réglementaire En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sous forme de tie-break, sans prolongations	Article 4 : 1. Les matches des tours éliminatoires pourront être tirés au sort par zones géographiques définies par la Commission Sportive du District 37. Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré. Pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé). Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain. La situation prise en compte est celle de la date d'engagement dans la compétition. Article 5 : Egalite en fin du temps réglementaire En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but conformément aux lois du jeu

Origine : Commission Sportive

Motivations : apport de précisions et concernant l'épreuve des tirs au but, la forme de tie-break n'est pas connue des arbitres.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

7- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS DES COUPES SENIORS FEMININES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
-----------------------	------------------------

Article 1 :

Le District organise une coupe réservée aux équipes féminines à 8 intitulée "Coupe féminines –Challenge Christine CORNET". Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale. L'organisation est confiée à la Commission Sportive en lien avec la Commission féminine du District d'Indre et Loire. Peuvent s'engager toutes les équipes (1 seule équipe par club) disputant les championnats départementaux du District d'Indre et Loire de Football.

Une Coupe Consolante Féminine est organisée en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Elle est réservée aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe Féminine Christine Cornet.

Le forfait en Coupe Christine Cornet entraîne le forfait automatique en Coupe Consolante.

Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

SYSTEME DE L'EPREUVE**Article 2 :**

La coupe se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :

1. une phase de groupes au premier tour : poules de 3 équipes. Matches en aller simple. Les deux premières au classement de chaque poule seront qualifiées pour la compétition propre.

2. la compétition propre comprenant les tours éliminatoires éventuels, 1/4, 1/2 et la finale.

Les équipes disputant le championnat départemental féminin du District d'Indre et Loire, engagées dans la Coupe du Centre féminines et éliminées,

Article 1 :

Le District organise trois coupes pour les Seniors Féminines :

- une coupe réservée aux équipes féminines à 11 intitulée « Coupe féminine Christine CORNET »
- deux coupes réservées aux équipes féminines à 8 intitulée "Coupe féminines à 8 Indre-et-Loire" et « Coupe des pays féminine à 8 ».

Ces coupes sont dotées d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

L'organisation est confiée à la Commission Sportive en lien avec la Commission féminine du District d'Indre et Loire.

Peuvent s'engager toutes les équipes (1 seule équipe par club par coupe) disputant les championnats départementaux du District d'Indre et Loire de Football.

La Coupe Consolante Féminine à 8, intitulée « Coupe des pays » est organisée en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Elle est réservée aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe Féminine d'Indre-et-Loire à 8.

~~Le forfait en Coupe Christine Cornet entraîne le forfait automatique en Coupe Consolante.~~

Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

SYSTEME DE L'EPREUVE**Article 2 :**

Les coupes se disputent par élimination directe **ou par une phase de groupe au premier tour selon le nombre d'équipes engagées et selon les modalités définies par les commissions Féminine et Sportive en début de saison.**

~~1. une phase de groupes au premier tour : poules de 3 équipes. Matches en aller simple. Les deux premières au classement de chaque poule seront qualifiées pour la compétition propre.~~

~~2. la compétition propre comprenant les tours éliminatoires éventuels,~~

intègrent la Coupe féminines Christine Cornet les ¼ de finale au plus tard.
Tout club qui participe à une coupe nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

- a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.
L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.
- b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches
- c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe.
La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

- a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort.
Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.
Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).
- b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de

~~1/4, 1/2 et la finale.~~

Les équipes disputant le championnat départemental féminin du District d'Indre et Loire, engagées dans la Challenge de France ou la Coupe du Centre féminines et éliminées, intègrent la Coupe féminine à 11 sur les ¼ de finale au plus tard.

Une fois intégré, tout club qui participe à une compétition nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

- a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.
L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.
- b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches
- c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe.
La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

- a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort.
Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.
Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).
- b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des lois du jeu.

la F.F.F.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements des championnats s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel du Comité Directeur du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Article 7 :

- les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,
- la Commission pourra décider de la nomination d'arbitres assistants officiels.

DELEGUES

Article 8 :

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel, sous peine d'amende.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite sur le terrain à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au stade, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Le club recevant assume les frais d'arbitrage et d'organisation du match.

Le club visiteur assume ses frais de déplacement.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements des championnats s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant la **Commission d'appel** du **Comité de Direction** du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Article 7 :

- les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,
- la Commission pourra décider de la nomination d'arbitres assistants officiels.

DELEGUES

Article 8 :

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel, sous peine d'amende.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite sur le terrain à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au stade, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Le club recevant assume les frais d'arbitrage et d'organisation du match.

Le club visiteur assume ses frais de déplacement.

Si recette il y a, elle reste acquise au club recevant. Si la rencontre a lieu sur un terrain neutre, les frais d'arbitrage et d'organisation seront partagés entre les deux clubs. COULEURS DES MAILLOTS Article 10 : L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve. Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueuses participant à la compétition parrainée sont obligées de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s). A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité Directeur. CAS NON PREVUS Article 11 : Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive <i>Règlements modifiés à l'Assemblée Générale du 02 octobre 2020</i>	Si recette il y a, elle reste acquise au club recevant. Si la rencontre a lieu sur un terrain neutre, les frais d'arbitrage et d'organisation seront partagés entre les deux clubs. COULEURS DES MAILLOTS Article 10 : L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve. Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueuses participant à la compétition parrainée sont obligées de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s). A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité de Direction. CAS NON PREVUS Article 11 : Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive
--	--

Origine : Commission Féminines

Motivations : prise en compte de la création d'une coupe féminine à 11.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

8- **PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU FOOTBALL D'ANIMATION**

Textes actuels

REGLEMENT DES CRITERIUMS U10 - U11 DISTRICT

Article 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

- L'engagement des équipes s'effectue sous le logiciel Footclubs par volontariat en Critérium Niveau 1, 2 ou 3.
- Une seule équipe par club est autorisée en Critérium Niveau 1 (sauf nombre impair et sur avis de la Commission Jeunes et Technique)
- La gestion des critères incombe à la Commission Jeunes et Technique.
- Une feuille de match (triangulaire ou quadrangulaire en 1^{ère} phase et matchs simple en 2nde phase) est obligatoirement remplie et signée par les responsables des équipes présentes.

1.1 - 1^{ère} phase de Septembre à Décembre

- Les feuilles de matchs sont à retourner directement au Conseiller Départemental du Foot d'Animation par courrier ou par email à foot-animation@indre-et-loire.fff.fr.

1.2 - 2^{ème} phase de Janvier à Juin

- les feuilles de matchs sont à récupérer et à scanner après les rencontres sur foot clubs directement.

Article 2 – SPECIFICITES DES PLATEAUX

Licenciés	U11, U10, U9 (3 maxi), U12 F, U11F, U10F,
Pratique	8 x 8 0 à 4 remplaçants (3 préconisés par la Commission JT du 37)
Aire de jeu	Demi-Terrain

Textes modifiés

REGLEMENT DES CRITERIUMS U10 - U11 DISTRICT

Article 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

- L'engagement des équipes s'effectue **sur** le logiciel Footclubs par volontariat en Critérium Niveau 1, 2 ou 3.
- La gestion des critères incombe à la Commission Jeunes et Technique.
- L'utilisation de la FMI est appliquée dès le début de saison sur l'ensemble des niveaux.

Article 2 – SPECIFICITES DES PLATEAUX

Licenciés	U11, U10, U9 (3 maxi), U12 F, U11F, U10F,
Pratique	8 x 8 (0 à 3 remplaçants préconisés par la Commission JT du 37)
Aire de jeu	Demi-Terrain

Temps de jeu	2 x 25 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une- équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un Educateur ou un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 - Pratique

- 1^{ère} phase : 1 défi + 2 rencontres de 25 minutes pour chaque équipe.
- 2^{ème} phase : 1 défi + 1 rencontre de 2 x 25 minutes pour chaque équipe.

2.3 - Classements

- Aucun classement communiqué sur le site du District.
- Un décompte des points est effectué en interne par la Commission Jeunes et Technique.
- La Commission Foot à 8 effectuera un suivi hebdomadaire interne des rencontres et des résultats afin de constituer des groupes de niveau pour la 2^{nde} phase.

Article 4 – HORAIRES

Les rencontres se déroulent généralement le samedi après-midi à 14h00.

REGLEMENT DES PLATEAUX U7 - U9 INDRE-ET-LOIRE

Article 1 – ORGANISATION DES PLATEAUX

- Les clubs seront répartis par Secteurs et devront se rendre sur les stades prévus afin de participer aux rencontres qui se dérouleront généralement tous les 15 jours.
- **Pas plus de 4 équipes par club** pourront être inscrites sur un plateau, afin d'en faciliter l'organisation et le fonctionnement (si un club a 5 équipes, il pourra les répartir en 2 et 3 ou 4 et 1 sur

Temps de jeu	2 x 25 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un Educateur ou un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la FMI.

2.2 - Pratique

1 défi jonglerie + 1 match de 2 fois 25 minutes

2.3 - Classements

- Aucun classement communiqué sur le site du District.
- Un décompte des points est effectué en interne par la Commission Jeunes et Technique.
- La Commission Foot à 8 effectuera un suivi hebdomadaire interne des rencontres et des résultats afin de constituer des groupes de niveau pour la 2^{nde} phase.

Article 4 – HORAIRES

Les rencontres se déroulent généralement le samedi après-midi à 14h00.

REGLEMENT DES PLATEAUX U7 - U9 INDRE-ET-LOIRE

Article 1 – ORGANISATION DES PLATEAUX

1.1 Participation aux plateaux

- Les clubs doivent engager leurs équipes avant les réunions de secteur de chaque phase. (Septembre et Janvier)
- Tout nouvel engagement d'équipe en cours de saison doit se faire par email au plus tard le lundi précédent le plateau (à l'adresse ggiuntini@indre-et-loire.fff.fr ou secretariat@indre-et-loire.fff.fr).

deux plateaux différents).

- **L'organisation de ces plateaux** sera confiée aux éducateurs de la Commission Jeunes et Technique, et/ou à des clubs référents qui nommeront une personne du club (Voir le cahier des charges).
- **Les clubs organisateurs** devront se plier au cahier des charges qui leur sera transmis et devront mettre en place les terrains (sans oublier des aires de jeu pour les U6/U7 et des aires de défi techniques ou jonglage pour les U8/U9) ;
- **La désignation des terrains** sera effectuée lors des réunions de Pays en début d'année en s'appuyant sur le document de demandes effectuées par les clubs.

1.1 Règles de participation aux plateaux :

- Présentation Obligatoire les licences FFF des joueurs, éducateurs et dirigeants.
- Après les vacances de la Toussaint
 - En cas de non-présentation de la licence (Photocopie), le responsable du plateau (Référént Commission JT ou Club) doit refuser la participation et l'accès au terrain des personnes concernées.

1.2 Feuille de présence

- Chaque Club doit remplir correctement la feuille de PRESENCE (nom, prénom, numéro de licence ou numéro d'identité), il se verra ensuite remettre une feuille de route pour le plateau par le responsable de plateau.

1.3 Participation aux plateaux

- Les clubs doivent engager leurs équipes lors des réunions de pays.
- Tout nouvel engagement d'équipe en cours de saison doit se faire par email au plus tard le lundi précédent le plateau (à l'adresse foot-animation@indre-et-loire.fff.fr). Il sera effectif dès le week end suivant et avec l'accord du Conseiller Technique Foot Animation du District.

Il sera effectif dès le week end suivant et avec l'accord du Conseiller Technique DAP du District.

- Les clubs seront répartis par Secteurs et devront se rendre sur les stades prévus afin de participer aux rencontres qui se dérouleront généralement tous les 15 jours.
- **Pas plus de 4 équipes par club** pourront être inscrites sur un plateau, afin d'en faciliter l'organisation et le fonctionnement (si un club a 5 équipes, elles seront réparties en 2 et 3 ou 4 et 1 sur deux plateaux différents).
- **L'organisation de ces plateaux** sera confiée aux clubs définis par l'outil FAL en début de chaque phase. Une personne référente par club et par catégorie est nommée afin de garantir le bon déroulement de chaque plateau. Une feuille de plateau récapitulative doit être remplie et insérer sur l'outil FAL disponible sur FOOT club afin de dresser un bilan du plateau avant le mercredi suivant le plateau.

1.2 Règles de participation aux plateaux :

- Présentation Obligatoire les licences FFF des joueurs, éducateurs et dirigeants.
- Après les vacances de la Toussaint
 - En cas de non-présentation de la licence (Photocopie), le responsable du plateau (Référént Commission JT ou Club) doit refuser la participation et l'accès au terrain des personnes concernées.

1.2 Feuille de Présence :

- Chaque Club doit remplir correctement la feuille de PRESENCE (nom, prénom, numéro de licence ou numéro d'identité). Cette même feuille doit être transmise au responsable plateau le jour J ou insérer directement sur l'outil FAL avant le mercredi de la semaine suivante.

Article 2 – SPECIFICITES DES PLATEAUX

	U7	U9
Licenciés	U7, U6 (U8F)	U9, U8, (U10F)
Pratique	3 x 3 sans Gardien de but et/ou 4 x 4 avec Gardien De but	5 x 5
Aire de jeu	20*15 ou 25*15	40*30
Temps de jeu	40 à 45 min (3 x 10' + 1 jeu de 10')	40 à 45 min (3 x 12' + 1 défi de 10')
Ballon	Taille 3 ou 4	Taille 4

2.1 Encadrement

- Chaque équipe participant aux plateaux doit se présenter avec 1 ou 2 éducateurs ou dirigeants licenciés maximum

2.2 Pratique

- **Plateaux U6 – U7**
 - Les enfants ayant 5 ans dans la saison en cours doivent formuler une demande de licence manuscrite à la Ligue Centre Val de Loire avec les documents suivants : envoi par courrier au service licence (un récépissé sera envoyé au club pour accord de pratique)
 - Copie de la Pièce d'identité du joueur
 - Autorisation parentale de pratique manuscrite
 - Certificat médical

Article 3 – FORFAIT

Article 2 – SPECIFICITES DES PLATEAUX

	U7	U9
Licenciés	U7, U6 (U8F)	U9, U8, (U10F)
Pratique	3x3 pour les U6 4x4 pour les U7	5 c 5
Aire de jeu	21m*20m U6 en 3x3 28m*20m U7 en 4x4	40m*30m
Temps de jeu	Deux Temps de jeu : Ballon Magique + 3 temps de rencontres Temps total : 5*10 min	Un temps de jeu : Ballon Magique + 4 temps de rencontres Temps total : 5*10 min
Ballon	Taille 4	Taille 4

2.2 Encadrement

- Chaque équipe participant aux plateaux doit se présenter avec **un éducateur ou dirigeant licencié et non suspendu.**

2.2 Pratique

- **Plateaux U6 – U7**
 - Les enfants ayant 5 ans dans la saison en cours doivent formuler une demande de licence manuscrite à la Ligue Centre Val de Loire avec les documents suivants : envoi par courrier au service licence (un récépissé sera envoyé au club pour accord de pratique)
 - Copie de la Pièce d'identité du joueur
 - Autorisation parentale de pratique manuscrite
 - Certificat médical

Un club absent à un plateau sera déclaré forfait. Trois forfaits enregistrés sur une même phase de plateaux au cours de la saison, entraînent le désengagement de l'équipe au calendrier de la phase.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les Plateaux U6 - U7 et U8 - U9 se dérouleront le Samedi Matin.
Rendez vous à 10h00 pour commencer à 10h30

Article 3 – ABSENCE PLATEAU

L'éducateur en charge de la catégorie doit prévenir le club d'accueil de l'absence de l'équipe ou des équipes le plus tôt possible.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les Plateaux U6 - U7 et U8 - U9 se déroulent le samedi Matin.
Rendez-vous à 10h00 pour commencer à 10h30

LES RÈGLES DU JEU DE U6 À U13								
À PARTIR DE 2022								
CATÉGORIES - LICENCES	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
SOLARITÉ	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	6 ^{ème}
EFFECTIFS DE PRATIQUE	Football à 3 avec GDB (8H spécifique) ou à 4 avec GDB		Football à 5		Football à 8		Football à 8	
SURPLANTIS	1 maximum		2 maximum		4 maximum		4 maximum	
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS	Adaptation des effectifs		4 par équipe		7 par équipe		7 par équipe	
TIGLES	Non		Oui		Oui		Oui	
MOIS	Oui		Oui		Oui		Oui	
RUNCLASSEMENT			3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U9 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale	
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité 2 U6 G maximum par équipe - Possibilité U6 F		Possibilité U10 F		Possibilité U12 F		Possibilité U14 F	
DIMENSION DES TERRAINS	Football à 3 avec GDB : 21m x 20m		30 à 40m x 20 à 30m		1/2 terrain à 11		1/2 terrain à 11	
ZONE GARDIEN DE BUT	Football à 4 avec GDB : 20m x 20m				Si terrain spécifique : 50 à 60m x 40m		Si terrain spécifique : 60 à 65m x 50m	
HAUTEUR DE BUT	Zone à 7 mètres		Zone à 8 mètres		20m x 13m		20m x 13m	
HAUTEUR DE BUTS	Non		Non		Ligne des 13m		Ligne médiane	
TAILLE DES BALLONS	4m x 1,5m		4m x 1,5m		6m x 2,20m		6m x 2,20m	
TAILLE DES BALLONS	T3 ou T4		T3 ou T4		T4		T4	
TEMPS DE JEU MAXI - RENCONTRE À 4 JOURNÉES	50 minutes (5 séquences de 10 min)		50 minutes		60 minutes		70 minutes	
QUINÉE MAX DES RENCONTRES			40 minutes		60 minutes		60 minutes	
ENGAGEMENT	Au centre du terrain, interdiction de marquer directement							
COUP DE PIED DE BUT	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
TOUCHE	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
TOUCHE	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
CORNER	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
COUP-FRANC	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
COUP DE PIED DE PUNITION	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
MINI À DISTANCE DES JOUEURS	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
PRISE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PIED EN TIRANT SON GARDIEN D'UN PATELIER	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
RELANCE GARDIEN DE BUT	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
ARBITRAGE	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	
PAUSE COACHING	Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Buton arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)		Libre dans la zone virtuelle des 8m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de départ) - placement libre des joueurs (plus fort à 11)	

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs



Règlements votés en Assemblée Générale le 15 juin 2017

Origine : Commission Football d'animation

Motivations : apport de précisions.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

9- PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU FOOTBALL LOISIR

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
FOOTBALL LOISIR à 7 et ENTREPRISE à 7 Article 1 : Le District organise le football loisir selon la formule à 7 ayant pour but de faire jouer un maximum de personnes (Vétérans à seniors). Pourront participer les clubs affiliés loisir (associations, entreprises, groupement d'amis) et les clubs libres ayant une section loisir. SECTION 1 : ENGAGEMENTS Article 2 : Pour participer, les joueurs devront être en possession d'une licence FFF (libre, loisir ou futsal) délivrée par la Ligue du Centre et être qualifiés à leur club dans le respect des règlements de Ligue et du District. Une équipe sera engagée à la condition de compter 6 joueurs licenciés validés à la date du premier match prévu au calendrier Article 3 : Les engagements seront reçus au District et les rencontres commenceront fin septembre - début octobre. Le montant de l'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District.	FOOTBALL LOISIR à 7 et ENTREPRISE à 7 Article 1 : Le District organise le football loisir selon la formule à 8 ayant pour but de faire jouer un maximum de personnes (Vétérans à seniors) femmes ou hommes. Pourront participer les clubs affiliés loisir (associations, entreprises, groupement d'amis) et les clubs libres ayant une section loisir. SECTION 1 : ENGAGEMENTS Article 2 : Pour participer, les joueurs devront être en possession d'une licence FFF (libre, loisir ou futsal) délivrée par la Ligue du Centre et être qualifiés à leur club dans le respect des règlements de Ligue et du District. Une équipe sera engagée à la condition de compter 6 joueurs licenciés validés à la date du premier match prévu au calendrier. Article 3 : Les engagements seront reçus au District et les rencontres commenceront début octobre. Le montant de l'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District.

Article 4 :

Les conditions de qualification des joueurs et les règles de jeu sont celles appliquées pour les championnats de District.

SECTION 2 : NOMBRE DE JOUEURS**Article 5 : Joueurs – Principes généraux**

Les équipes seront composées de 7 joueurs, plus trois remplaçants.

Les joueurs remplacés pourront de nouveau participer à la rencontre.

Une équipe loisir est une équipe composée uniquement de licences FFF dument remplies, millésimées.

Article 6 : Spécificités des compétitions

Licenciées	Vétérans, Seniors, U19, U18, U17 (double surclassé) licenciés loisir. Seniors F, U19F ; U18F, licenciées loisir.
Pratique	7 x 7
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
AUTO-ARBITRAGE	
Divers	_ Pas de tacles _ Protèges tibias obligatoires _ Pas de hors-jeu_ Maillots identiques _ Coup franc direct

Le joueur ou la joueuse titulaire d'une licence dans un club Libre, Futsal,

Article 4 :

Les conditions de qualification des joueurs et les règles de jeu sont celles appliquées pour les championnats de District.

SECTION 2 : NOMBRE DE JOUEURS**Article 5 : Joueurs – Principes généraux**

La mixité est autorisée en FOOT LOISIR. La joueuse devra avoir 18 ans pour participer aux rencontres.

Les équipes seront composées de 8 joueurs, plus trois remplaçants. Les joueurs remplacés pourront de nouveau participer à la rencontre.

Une équipe loisir est une équipe composée uniquement de licences FFF dument remplies, millésimées.

Article 6 : Spécificités des compétitions

Licenciées	Vétérans, Seniors, U19, U18, U17 (double surclassé) licenciés loisir. Seniors F, U19F ; U18F, licenciées loisir.
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 35 min
Ballon	Taille n°5
AUTO-ARBITRAGE	
Divers	_ Pas de tacles _ Protèges tibias obligatoires _ Pas de hors-jeu_ Maillots identiques _ Coup franc direct

Le joueur ou la joueuse titulaire d'une licence dans un club Libre, Futsal,

Football Loisir ou Football d'Entreprise peut signer une autre licence dans les conditions de l'article 64 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 7 : Joueurs - Discipline

Les modalités de purge des sanctions sont celles définies dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : Obligations des clubs spécifiquement Loisir – Entreprise

Chaque club affilié loisir devra compter en ses rangs trois licences "dirigeant".

Les clubs foot loisir - entreprise n'ont pas l'obligation du Statut de l'arbitrage et des obligations des équipes de jeunes

SECTION 3 : ORGANISATION

Article 9 : Calendrier

Les rencontres se jouent suivant un calendrier établi par le District

Une feuille de match sera établie avant chaque rencontre. L'envoi cette feuille de match incombe à l'équipe recevante. Elle sera signée des deux capitaines.

Les rencontres se disputeront dans la semaine fixée par le District dans le respect des créneaux annoncés par le club recevant. En cas de changement, il incombe au responsable de l'équipe recevante de prévenir l'équipe visiteuse.

En championnat loisir pas de forfait. Si un match ne peut avoir lieu à la date prévue, les clubs devront s'entendre pour disputer la rencontre à une date ultérieure.

En cas d'annulation d'un match ou d'impossibilité, l'équipe sollicitant la demande doit impérativement prévenir le club adverse avant 12h00 le jour du match prévu par le calendrier du District. Le non-respect de ce délai peut entraîner un forfait à la demande de l'équipe lésée, et sera entériné par la Commission du football diversifié.

Article 10 : Championnat

Le championnat se déroule en deux phases. La première phase se déroule de la mi-septembre à fin décembre, en matchs allers simples. La deuxième phase se déroule en matchs allers et retours de janvier à la mi-juin.

La clôture des phases sera communiquée par la Commission du football

Football Loisir ou Football d'Entreprise peut signer une autre licence dans les conditions de l'article 64 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 7 : Joueurs – Discipline

Les modalités de purge des sanctions sont celles définies dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : Obligations des clubs spécifiquement Loisir – Entreprise

Chaque club affilié loisir devra compter en ses rangs **trois** licences "dirigeant".

Les clubs foot loisir - entreprise n'ont pas l'obligation du Statut de l'arbitrage et des obligations des équipes de jeunes.

SECTION 3 : ORGANISATION

Article 9 : Calendrier

Les rencontres se jouent suivant un calendrier établi par le District.

Une feuille de match sera établie avant chaque rencontre. L'envoi cette feuille de match incombe à l'équipe recevante. Elle sera signée des deux capitaines ou d'un dirigeant(e).

Les rencontres se disputeront dans la semaine fixée par le District dans le respect des créneaux annoncés par le club recevant. En cas de changement, il incombe au responsable de l'équipe recevante de prévenir l'équipe visiteuse.

En championnat loisir, pas de forfait. Si un match ne peut avoir lieu à la date prévue, les clubs devront s'entendre pour disputer la rencontre à une date ultérieure.

En cas d'annulation d'un match ou d'impossibilité, l'équipe sollicitant la demande doit impérativement prévenir le club adverse avant 12h00 le jour du match prévu par le calendrier du District. Le non-respect de ce délai peut entraîner un forfait à la demande de l'équipe lésée, et sera entériné par la Commission du football diversifié.

Article 10 : Championnat

Le championnat se déroule en deux phases. La première phase se déroule de début octobre à fin décembre, en matchs allers simples. La deuxième phase se déroule en matchs allers et retours de janvier à la mi-juin.

La clôture des phases sera communiquée par la Commission du football diversifié. Au-delà de l'échéance annoncée, les résultats ne seront plus

diversifié. Au-delà de l'échéance annoncée, les résultats ne seront plus comptabilisés. Les rencontres se disputeront en 2 périodes de 35 minutes pour le foot à 7. Les points sont comptabilisés comme suit : Match gagné : 4 points, Match nul : 2 points, Match perdu : 1 point, Forfait : 0 point Il n'y a ni montée, ni descente. Article 11 : Terrains Chaque équipe est tenue de recevoir les équipes adverses, ainsi que se déplacer sur leurs terrains. Les clubs sans terrain doivent jouer tous leurs matches à l'extérieur. Article 12 : Amendes Les clubs spécifiquement loisir sont tenus de respecter les délais d'engagement et de paiement. En championnat loisir : pas d'amendes pour feuilles de matches en retard ou non conformes, pas plus que pour les licences non présentées. Article 13 : Cas non prévus Les cas non prévus au présent règlement seront solutionnés par la Commission du foot diversifié ou le Comité Directeur. <i>Règlements modifiés lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2015 à Parçay-Meslay</i>	comptabilisés. Les rencontres se disputeront en 2 périodes de 35 minutes pour le foot à 8. Pas de classement et pas de score. Sur la feuille de match, l'équipe recevante aura juste à cocher la bonne case pour victoire ou match nul. Il n'y a ni montée, ni descente. Article 11 : Terrains Chaque équipe est tenue de recevoir les équipes adverses, ainsi que se déplacer sur leurs terrains. Les clubs sans terrain doivent jouer tous leurs matches à l'extérieur. Article 12 : Amendes Les clubs spécifiquement loisir sont tenus de respecter les délais d'engagement et de paiement. En championnat loisir : pas d'amendes pour feuilles de matches en retard ou non conformes, pas plus que pour les licences non présentées. Article 13 : Cas non prévus Les cas non prévus au présent règlement seront solutionnés par la Commission du foot diversifié ou le Comité Directeur.
--	--

Origine : Commission Nouvelles pratiques

Motivations : actualiser la forme de pratique

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Nicolas COUTANT
Secrétaire de séance